

LES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES PAR LES COLLECTIVITÉS

par

Liliane KARAIMSKY

INTRODUCTION

La totalité des produits destinés à la consommation alimentaire finale fait l'objet d'acquisitions (ou de prélèvements dans le cas de l'autoconsommation) de la part de deux catégories d'agents économiques bien distinctes : les ménages et les collectivités. Si les consommations à domicile des ménages sont de beaucoup les plus importantes, la valeur des denrées et boissons achetées par les collectivités ne peut cependant pas être négligée. Elle atteint 9 450 millions de nouveaux francs en 1961 pour une consommation alimentaire totale de 79 967 millions et sa part ne cesse de s'accroître (de 9% en 1950 à 12% en 1961).

L'importance grandissante des diverses formes de consommations collectives autant que le caractère très particulier des facteurs qui expliquent leur développement, justifient la tentative de mesure que nous présentons dans cet article.

Nous essaierons d'abord de déterminer la valeur globale des achats pour chaque type d'utilisateurs, en distinguant, les établissements d'enseignement, les cantines et les institutions « stricto sensu » d'une part, les restaurants et cafés, et les établissements hospitaliers, d'autre part. Pour le premier groupe, l'estimation repose sur la connaissance des effectifs et de la dépense moyenne par rationnaire. Pour le second groupe, les achats de produits alimentaires sont déterminés à partir d'indications sur le pourcentage qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires ou le prix de journée de ces établissements.

Cette valeur globale est ensuite répartie par produit selon des méthodes exposées brièvement dans la seconde partie, les résultats détaillés apparaissant dans les tableaux joints en annexe. Toutes ces évaluations ont été faites aux prix d'achat par les établissements ou institutions, c'est-à-dire aux prix de gros.

LA DÉPENSE ALIMENTAIRE TOTALE DANS LES COLLECTIVITÉS

I. — LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

On inclut dans cette rubrique des établissements assez divers mais qui se rattachent tous à des organismes de caractère culturel. Ce sont :

les établissements d'enseignement proprement dits ;

les restaurants universitaires et les cantines scolaires dont la création a permis de résoudre certains problèmes matériels liés à l'enseignement ;

les colonies de vacances dans lesquelles une place importante est faite aux activités éducatrices.

A. — Les établissements d'enseignement proprement dits

1° Effectifs :

Le passage de l'année scolaire à l'année civile s'effectuera en considérant les effectifs des deux derniers trimestres d'une année scolaire et ceux du premier trimestre de l'année suivante.

La distinction entre l'enseignement public et l'enseignement privé ne semble pas de prime abord indispensable ici, puisque par hypothèse, la valeur et la répartition des achats par interne et par an y est identique. Elle se justifie toutefois par la différence de validité des sources, l'information sur l'enseignement public étant beaucoup plus solide.

a) Les établissements d'enseignement public

On inclut ici une partie des établissements d'enseignement primaire (collèges d'enseignement général, écoles normales d'instituteurs) et la totalité de ceux de l'enseignement secondaire, technique, supérieur, agricole.

TABLEAU I
Effectifs de l'enseignement primaire, secondaire, technique

	Internes		Demi-pensionnaires	
	1960-1961	1961-1962	1960-1961	1961-1962
Collèges d'enseignement général.	48 995	54 540	141 213	173 286
Lycées classiques et modernes ..	143 478	154 503	197 985	225 551
Lycées techniques	47 460	54 384	41 765	56 464
Collèges d'enseignement technique	62 683	71 362	79 182	89 843
Écoles normales d'instituteurs (1) ..	23 115	27 450	2 145	1 550
Total	325 731	362 239	462 290	547 694

Source : Service Statistique du Ministère de l'Éducation Nationale.
(1) Pour l'année scolaire 1961-1962 on ne connaît que le chiffre global d'élèves des écoles normales d'instituteurs. On a donc utilisé un pourcentage d'internes identique à celui de l'année 1960-1961.

Enseignement supérieur : Il s'agit ici des établissements d'enseignement supérieur autres que les facultés et possédant un internat. Les effectifs d'internes n'en sont pas connus avec précision et ont dû être estimés.

Par ailleurs l'enseignement supérieur que l'on assimile dans son ensemble à l'enseignement public comprend en fait des établissements privés mais il est impossible de les isoler.

Seuls sont considérés ici les internes, car les demi-pensions sont assimilées aux restaurants universitaires donc comptabilisées avec ces derniers.

TABLEAU II
Effectifs d'internes de l'enseignement supérieur

	Nombre d'élèves		Internes		
			%	Effectifs	
	1960-1961	1961-1962			1960-1961
Écoles supérieures d'agriculture	2 420	2 400	(75)	1 815	1 800
Écoles rattachées à la Défense Nationale....	2 000	2 050	(100)	2 000	2 050
Écoles normales supérieures	3 200	3 400	(90)	2 880	3 060
Écoles de sciences et techniques	20 300	22 100	(50)	10 150	11 050
Total				16 845	17 960

Source : Bureau Universitaire de Statistique.

Enseignement agricole :

On ignore jusqu'à présent le nombre exact d'internes dans les différentes écoles d'agriculture. On a donc estimé la répartition des effectifs globaux entre internes et demi-pensionnaires. En effet la dispersion de l'habitat rural est incompatible avec l'externat, et celui-ci est pratiquement inexistant.

TABLEAU III
Effectifs de l'enseignement agricole

	Nombre d'élèves		Internes			Demi-pensionnaires	
			%	1960-1961	1961-1962	1960-1961	1961-1962
	1960-1961	1961-1962					
Écoles d'enseignement ménager agricole (filles)	4 460	4 607	95	4 237	4 377	223	230
Écoles régionales d'agriculture (garçons)	2 265	2 435	100	2 265	2 435	—	—
Écoles d'agriculture spécialisées	2 532	2 621	90	2 279	2 359	253	262
Écoles de formation de professeurs d'enseignement ménager ruraux....	99	105	100	99	105	—	—
Total	9 356	9 768		8 880	9 276	476	492

Source : Ministère de l'Agriculture.

Ensemble de l'enseignement public : Les effectifs des internes et demi-pensionnaires des différentes catégories de l'enseignement public sont récapitulés dans le tableau IV, qui permet de les évaluer respectivement à 364 000 et 491 000 en 1961.

TABLEAU IV

Effectifs d'internes et de demi-pensionnaires de l'enseignement public

	Internes		Demi-pensionnaires	
	1960-1961	1961-1962	1960-1961	1961-1962
Enseignement primaire, secondaire, technique	325 731	362 239	462 290	547 694
Enseignement supérieur	16 845	17 960	—	—
Enseignement agricole	8 880	9 276	476	492
Total	351 456	389 475	462 766	548 186

b) Les établissements d'enseignement privé :

Les méthodes d'estimation et la validité des résultats sont très différentes selon l'ordre d'enseignement considéré.

Enseignement du 2^e degré : C'est le seul pour lequel on bénéficie de statistiques précises établies par le Ministère de l'Éducation Nationale en ce qui concerne les effectifs d'internes et de demi-pensionnaires.

1960-1961		1961-1962	
Internes	Demi-pensionnaires	Internes	Demi-pensionnaires
138 938	88 341	142 261	97 343

Enseignement du 1^{er} degré : Il comprend l'enseignement pré-scolaire, l'enseignement primaire élémentaire, les enseignements spéciaux et les cours complémentaires. La carence des informations existantes nous contraint de faire certaines hypothèses. En particulier on s'efforcera de comparer les formes d'enseignement désignées ci-dessus à celles du second degré auxquelles elles s'assimilent le plus étroitement par l'âge des élèves et le niveau identique des études poursuivies.

Nous admettons que le pourcentage d'internes ou de demi-pensionnaires par rapport aux effectifs globaux est identique dans les établissements secondaires et les cours complémentaires : la même comparaison paraît valable entre les classes primaires des établissements secondaires et l'enseignement primaire élémentaire.

On surestime peut-être ainsi les effectifs d'internes de ce dernier, où la proportion d'écoles possédant un internat est inférieure à celle qui existe dans l'enseignement secondaire, mais l'erreur reste négligeable.

TABLEAU V

**Effectifs d'internes et de demi-pensionnaires
dans l'enseignement privé du 1^{er} degré**

Années	Nombre d'élèves		Internes				Demi-pensionnaires			
	Enseignement primaire	Cours complé- mentaires	Enseignement primaire		Cours complé- mentaires		Enseignement primaire		Cours complé- mentaires	
			%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
1960-1961	963 822	133 035	(12)	115 659	(40)	53 214	(21)	202 403	(17)	22 616
1961-1962	956 000 (1)	141 000	(10)	95 600	(39)	54 990	(22)	210 320	(19)	26 790

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, pour les effectifs globaux.
(1) Chiffres provisoires.

Enseignement technique privé : Le C.E.R.D.E.T. (Comité d'Études et de Recherches Documentaires de l'Enseignement Technique) effectue auprès des établissements d'enseignement technique privés une enquête annuelle dont le dépouillement pour 1959-1960, nous a permis de connaître le nombre d'internes et de demi-pensionnaires.

En 1960-1961 et 1961-1962 on a réévalué les effectifs globaux à partir des documents déjà centralisés et l'on a admis que la proportion d'internes et de demi-pensionnaires n'avait pas varié depuis 1959-1960. Celle-ci, très faible par rapport au taux de l'enseignement secondaire, s'explique par le fait que les écoles techniques privées comptent de nombreux cours de promotion du travail ou de formation professionnelle qui ne comportent ni internats ni demi-pensions.

TABLEAU VI

Enseignement technique privé

	Nombre d'élèves	Internes		Demi-pensionnaires	
		%	Effectifs	%	Effectifs
1960-1961	508 308	7	35 582	5	25 415
1961-1962	513 003	7	35 910	5	25 650

Enseignement agricole : Ce sont les maisons familiales rurales où les élèves sont tous internes mais où l'enseignement dure seulement une partie de l'année scolaire, qu'on peut évaluer aux trois huitièmes.

1960-1961		1961-1962	
Internes	Effectifs correspondant à l'année scolaire	Internes	Effectifs correspondant à l'année scolaire
16 000	6 000	20 000	7 500

Centres médicaux pédagogiques : Les centres médicaux pédagogiques, destinés à recevoir des enfants inadaptés, sont dirigés par un médecin ; par conséquent la fonction hospitalière y est aussi importante que la fonction éducative. Toutefois leur but étant d'inscrire, tout en tenant compte des facteurs médicaux propres à leurs élèves, il a paru plus exact de les classer parmi les établissements d'enseignement. Ces centres sont privés dans leur quasi-totalité, car 2% au plus dépendent de l'Assistance Publique, ils ne sont donc pas recensés. On connaît seulement le nombre de places disponibles en 1959 grâce aux travaux accomplis dans le cadre de la préparation du IV^e Plan. De 1959 à 1961 on évalue à 7 000 places les créations nouvelles émanant de centres demandant une subvention à l'État.

Trop peu nombreux, ces établissements sont toujours utilisés à 100% et l'internat souhaitable pour répondre aux exigences de la surveillance médicale, est adopté pour 80% des enfants. Les autres bénéficiant du ramassage scolaire par les transports quotidiens, sont demi-pensionnaires, mais ces centres fonctionnent sans interruption toute l'année. Pour trouver un nombre d'internes ou de demi-pensionnaires correspondant à l'année scolaire, il faut donc les multiplier par 3/2.

TABLEAU VII
Centres médicaux pédagogiques

	Nombre de places	Internes	Effectifs correspondant à l'année scolaire	Demi-pensionnaires	Effectifs correspondant à l'année scolaire
1959	65 310	52 248	78 372	13 062	19 593
1961	72 310	57 848	86 772	14 462	21 693

Source : Ministère de la Santé et de la Population.

TABLEAU VIII
Effectifs d'internes et de demi-pensionnaires de l'enseignement privé
(Centres médicaux pédagogiques exclus)

	Internes		Demi-pensionnaires	
	1960-1961	1961-1962	1960-1961	1961-1962
Enseignement secondaire (y compris classes primaires)	138 938	142 261	88 341	97 343
Enseignement primaire, pré-scolaire, enseignements spéciaux	115 659	95 600	202 403	210 320
Cours complémentaires	53 214	54 990	22 616	26 790
Enseignement technique	35 582	35 910	25 415	25 650
Enseignement agricole	6 000	7 500	—	—
Total	349 393	336 261	338 775	360 103

Les effectifs totaux en 1961 s'élèvent, lorsqu'on y inclut ceux des centres médicaux pédagogiques, à 431 787 internes et 367 577 demi-pensionnaires.

2° Valeur des achats :

La gestion des établissements d'enseignement public est confiée à l'État, sauf pour un certain nombre d'entre eux qui sont administrés par les collectivités locales ou le chef d'établissement. Ces derniers sont d'ailleurs en voie de disparition. Les lycées et collèges, soumis à la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, se voient affecter par l'administration centrale, pour l'année scolaire, et avant le début de celle-ci, un « crédit nourriture » par interne ou demi-pensionnaire. Ce crédit varie selon les effectifs de l'établissement considéré, sa localisation géographique, l'importance de la ville où il est situé. On a donc adopté un crédit, jugé « moyen », pour l'ensemble de la France, de 640 NF par interne et 300 NF par demi-pensionnaire. Faute d'informations complémentaires, ce tarif a été appliqué aussi bien aux établissements publics (contrôlés ou non par l'État), que privés.

B. — Les cantines scolaires :

1° Effectifs :

Les cantines scolaires sont fréquentées par des élèves de l'enseignement public (écoles maternelles, écoles primaires, collèges d'enseignement général). Elles sont gérées soit par la municipalité, soit par une association (association de parents d'élèves, ou Caisse des Écoles le plus souvent). Comme jusqu'à présent elles ne reçoivent pas de subvention de l'État, elles ne font l'objet d'aucun recensement de la part du Ministère de l'Éducation Nationale, d'autant plus que leur dispersion et l'importance de leurs effectifs rendent difficile toute opération de ce genre. Toutefois on connaît le nombre d'internes et de demi-pensionnaires des collèges d'enseignement général que nous avons inclus dans les effectifs de l'enseignement secondaire.

Les internats et demi-pensions des collèges d'enseignement général, moins nombreux, sont recensés chaque année par le Ministère. Les élèves de ces établissements, fréquentant les mêmes cantines que les élèves de l'enseignement primaire (un collège d'enseignement général est toujours intégré dans un groupe scolaire comprenant au moins une école primaire), on peut établir un rapprochement entre le taux de fréquentation des cantines dans ces deux catégories.

TABLEAU IX
Collèges d'enseignement général

	1960-1961	1961-1962
Effectifs globaux.....	551 522	628 580
Effectifs de demi-pensionnaires.....	141 213	173 286
Rapport des demi-pensionnaires aux effectifs globaux en %.....	25,6	27,6

Le taux de fréquentation des cantines par les élèves des classes maternelles et primaires élémentaires est certainement moins élevé. En effet, les collèges d'enseignement général reçoivent des élèves plus âgés, ils ne sont pas aussi décentralisés que les écoles communales et leur éloignement du domicile familial rend l'utilisation de la cantine souvent nécessaire. D'autre part un certain nombre de communes peu importantes, en particulier celles de moins 2 000 habitants, ne possèdent pas de cantines. On peut donc admettre que le taux de fréquentation de ces dernières dans les classes maternelles et primaires est deux fois moindre que dans les collèges d'enseignement général, soit 13% en 1960-1961 et 14% en 1961-1962. Ce taux paraît vraisemblable, peut-être même sous-estimé, quand on le compare à celui de cantines de deux arrondissements de Paris en 1961-1962 dans lesquelles il atteint 30%. Ce chiffre maximum correspond à une vie sociale caractérisée : milieu ouvrier, familles nombreuses, travail extérieur de la mère de famille.

TABLEAU X

**Effectifs de demi-pensionnaires de l'enseignement pré-scolaire
et primaire élémentaire**

	1960-1961	1961-1962
Effectifs totaux (classes primaires et maternelles)	6 076 867	6 124 000
Rapport des internes aux effectifs totaux en %.....	13	14
Effectifs de demi-pensionnaires.....	789 990	857 360

Les effectifs en 1961 peuvent donc être évalués à 812 450 demi-pensionnaires auxquels on a servi pendant les 180 jours scolaires 146,2 millions de repas.

2° Valeur des achats :

On considère ici non plus le « crédit-nourriture » par interne et par an mais la valeur des achats alimentaires affectée à un repas. L'examen des comptabilités de plusieurs cantines de la région parisienne ou de villes de province nous a permis de l'estimer en 1961 à 1,39 NF. Par ailleurs le « crédit nourriture » des internats publics en particulier est fixé avant le début de l'année scolaire. Il impose donc une contrainte sur la somme globale des dépenses et risque, par suite, d'introduire des substitutions importantes de produits liées à l'augmentation relative des prix. Le budget prévisionnel des cantines au contraire est sujet à modification et celles-ci n'enregistrent donc les effets de la hausse des prix qu'avec plus de retard.

C. — Restaurants universitaires (1)

En 1961 on a servi dans les restaurants universitaires 27 890 000 repas ordinaires et 950 000 repas médico-sociaux. Le prix de revient du repas était de 2,00 NF jusqu'au 1^{er} février et de 2,20 NF ensuite, dont 50% à la charge de l'État. Dans les restaurants médico-sociaux, le prix du ticket-repas payé par l'étudiant est identique mais la subvention est plus élevée : elle passe de 1,60 NF jusqu'au 1-2-61 à 1,70 NF les onze mois suivants. On en déduit un prix pondéré (établi sur dix mois, car on considère que le 3^e trimestre équivalait à un mois) de 2,18 NF pour les repas ordinaires et 2,78 NF pour les repas médico-sociaux, dont 72% correspondant aux achats alimentaires (boissons exclues).

D. — Les colonies de vacances

1° Effectifs :

Les colonies de vacances, étant soumises à un contrôle sanitaire, sont recensées par la Commission Départementale d'Hygiène du département où elles doivent s'établir et sont contraintes de fournir des statistiques précises en ce qui concerne leurs effectifs. Les chiffres centralisés par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports sont donc exhaustifs et comprennent tous les groupements de vacances pour la jeunesse, quelle que soit leur forme (colonies, camps, placements familiaux, colonies maternelles) et leur origine (colonies de l'Éducation Nationale, colonies municipales, de la Sécurité Sociale, d'entreprises, etc...). Pour l'objet de notre étude, on a éliminé les placements familiaux qui ne relèvent pas d'une consommation collective. Les effectifs sont exprimés en nombre de journées de « colons ». Les chiffres retenus sont ceux de l'accueil, c'est-à-dire des enfants recensés sur le lieu du séjour, ils incluent donc les colonies venant de l'étranger, dont le nombre s'accroît rapidement.

(1) Source : Centre national des Œuvres universitaires et scolaires.

2° Valeur des achats alimentaires par journée :

Le prix de revient d'une journée de colonie est déterminé par trois éléments prépondérants : les dépenses de matériel, de personnel, et d'alimentation. On doit distinguer le prix fixé à l'avance pour chaque département et le prix réel constaté en fin d'exercice. C'est évidemment ce dernier que nous avons adopté. On a donc établi pour les différents types de groupements de vacances un prix moyen de l'alimentation pondéré par les effectifs dans chaque département.

TABLEAU XI

Achats alimentaires des colonies de vacances

	Nombre de journées de colonie	Dépense alimentaire par journée (NF)	Valeur globale (en 10 ⁶ NF)
Colonies	30 230 572	3,70	110,7
Colonies maternelles	259 022	3,70	1,0
Camps d'adolescents	5 348 769	4,00	21,2
Centres aérés	5 293 385	1,60	8,7
Camps de Noël	180 142	4,00	0,7
Camps de Pâques	299 379	4,00	1,2
Total			143,5

Source : Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports.

La dépense alimentaire dans les Centres aérés, est très inférieure à celle admise pour les autres formes de groupements de vacances. Mais elle correspond en fait à une demi-pension, car dans ces centres l'enfant est pris en charge pour la journée seulement et réintègre chaque soir le domicile familial.

II. — LES CANTINES D'ENTREPRISES ET D'ADMINISTRATION

A. — Fréquentation

La législation du travail ne mentionne aucune obligation ni contrainte à leur sujet. Aussi jusqu'à présent a-t-on négligé leur étude globale. Il existe tout au plus des enquêtes régionales dues à des syndicats patronaux, et les informations qui en émanent sont plus qualitatives que quantitatives.

Les seuls renseignements exhaustifs proviennent de l'enquête 1956, qui a permis d'établir le nombre de repas pris dans les différentes formes de cantines en 1956 : 422,3 millions. Ce chiffre comprend à la fois les repas pris dans les demi-pensions publiques et privées, les cantines scolaires, les cantines d'entreprises et d'administration. Cette dernière catégorie ne peut donc être évaluée que par solde, après estimation des catégories précédentes.

L'évaluation des dépenses d'enseignement de 1950 à 1960 (1) impliquait le calcul d'un indice volume qui permet de retrouver aisément les effectifs des demi-pensions publiques et privées en 1956. Par contre, le nombre de repas servis dans les cantines scolaires, dont l'estimation est fondée sur des hypothèses, n'a pas donné lieu à l'établissement d'une série temporelle. Nous sommes donc contraints de procéder pour 1956 d'une manière analogue à celle utilisée pour 1961.

(1) Consommation (n° 3-4, 1961).

TABLEAU XII

Demi-pensions publiques et privées en 1956

	Effectifs en 1961	Indices des effectifs en 1961 1956 = 100	Effectifs en 1956	Nombre de repas servis
Demi-pensions publiques.	491 240	189,0	259 915	46 800 000
Demi-pensions privées .	367 577	134,4	273 495	49 200 000
Total				96 000 000

TABLEAU XIII

Cantines scolaires en 1956

	1955-1956	1956-1957
Effectifs totaux des cours complémentaires ...	279 611	303 137
Effectifs de demi-pensionnaires dans les cours complémentaires	53 400	61 840
Effectifs de demi-pensionnaires par rapport aux effectifs totaux des cours complémentaires en %	19,1	20,4
Effectifs de demi-pensionnaires par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement primaire élémentaire en %	9,5	10,2
Effectifs totaux de l'enseignement primaire élémentaire	5 238 039	5 479 366
Effectifs de demi-pensionnaires dans l'enseignement primaire élémentaire	497 614	558 895

Les cantines scolaires ont donc reçu, en moyenne, quotidiennement, 518 041 élèves auxquels on a servi au total, en 1956, 93,2 millions de repas.

Il reste donc 233 millions de repas pris dans les cantines d'entreprises et d'administration. Si l'on admet cinq jours de travail par semaine pendant 49 semaines, soit 230 jours ouvrables, on en déduit que 1 013 000 salariés ont fréquenté régulièrement une cantine.

A partir du chiffre total des salariés (agriculture et services domestiques exclus) il est possible d'évaluer le pourcentage de ceux qui prenaient leurs repas à la cantine en 1956 (9,4%). Cette proportion augmente sans doute à la faveur d'éléments nouveaux. Le regroupement des petites et moyennes entreprises, entraîne la création de nouvelles cantines ou la modernisation de celles déjà existantes : la dimension croissante des agglomérations urbaines a pour conséquence la dissociation géographique progressive entre l'implantation de l'habitat et l'implantation du lieu de travail, mais les informations purement qualitatives obtenues sur ces différents phénomènes ne permettent pas de les quantifier. On a donc admis le même pourcentage de repas pris à la cantine en 1956 et 1961, ce qui introduit une sous-estimation probable pour cette dernière année.

TABLEAU XIV

Nombre de repas servis dans les cantines d'entreprises et d'administration
(en milliers)

	1956	1961
Effectifs totaux de salariés :		
des entreprises	9 220	10 441
institutions financières		195
administrations	1 580	1 760
Total	10 800	12 396
Effectifs de salariés fréquentant une cantine ..	1 013	1 240
Nombre de repas servis	233 027	285 108

B. — Valeur des achats alimentaires par repas

L'examen des comptabilités de plusieurs cantines d'entreprises ou d'administration de Paris et de Province et l'analyse des résultats d'une enquête effectuée par le Syndicat des Industries Mécaniques de la Région Parisienne, nous ont permis d'évaluer à 1,58 NF les achats alimentaires (boissons comprises) par repas ; mais cette estimation est rendue malaisée par suite de l'essor, à côté des cantines traditionnelles, de celles où une liberté de choix, analogue à celle du restaurant, est laissée au consommateur.

III. — LES INSTITUTIONS

La population des institutions, distincte de celles des ménages, comprend les soldats du contingent, les personnes vivant dans les asiles, les détenus, les membres des communautés religieuses.

A. — Les collectivités militaires et pénitentiaires

Les méthodes d'évaluation sont identiques pour ces deux types de collectivités, c'est pourquoi on les a regroupées ici. Un budget est alloué aux services de l'intendance militaire ou aux intendants d'établissements pénitentiaires pour la nourriture journalière d'un individu.

Les dépenses alimentaires totales sont ensuite établies au Ministère des Armées et au Ministère de la Justice en fonction du nombre de rationnaires et de la valeur de la ration attribuée à chacun d'entre eux.

B. — Les hospices

Un récent rapport du Commissariat Général au Plan mentionne le nombre de lits dans les hospices de vieillards de l'Assistance Publique ainsi que dans les hospices et maisons de retraite privés en 1959. Comme on connaît pour ces mêmes établissements le taux d'occupation, on peut en déduire le nombre de vieillards qui y résident :

	nombre de lits	taux d'occupation	effectifs
Hospices publics	180 000	91,4	164 520
— privés	67 000	89,5	59 965
Total	247 000		224 485

L'absence d'informations plus récentes nous oblige à faire une hypothèse selon laquelle le nombre de vieillards en hospices évolue parallèlement à la population globale des personnes âgées. Celle-ci ayant augmenté de 3 % de 1959 à 1961, on évalue donc à 231 220 les effectifs des hospices en 1961.

On considère les achats alimentaires par journée que l'on estime à 3,50 NF. Cette évaluation est compatible avec celles précédemment admises pour les différentes formes d'internats.

C. — Les communautés religieuses

Faute de renseignements particuliers, on considère que la population vivant dans les couvents reste stationnaire, on a donc repris le chiffre du recensement de 1954 : 79 400.

La dépense alimentaire est très faible étant donné la part, sans doute non négligeable, de l'autoconsommation et la frugalité qui règne dans les communautés. On s'est donc référé à quelques observations à partir desquelles on a établi une valeur moyenne des denrées et boissons consommées par personne et par jour : 2,20 NF.

IV. — LES CAFÉS ET LES RESTAURANTS

Pour les cafés et restaurants comme pour les établissements hospitaliers que nous envisagerons ensuite, la base de nos estimations n'est plus le nombre de rations et la valeur de chacune d'entre elles, mais le pourcentage affecté aux achats alimentaires par rapport à la dépense totale.

On considère ici les achats de denrées exclusivement, les achats de boissons à cause de leur importance faisant l'objet d'une étude distincte. On a donc distingué les cafés d'une part, les restaurants de l'autre, se référant ainsi non pas aux types d'établissements qui sont souvent groupés mais à la fonction qu'ils remplissent.

a) Les restaurants

On a pu établir la valeur totale des achats de denrées pour les restaurants en 1959 grâce à une enquête effectuée par le Secrétariat aux Affaires Économiques auprès de deux cents hôtels restaurants de tourisme de différentes régions et de différentes catégories. Cette enquête a permis d'estimer qu'en moyenne les achats de denrées représentent en 1961 42,5 % du chiffre d'affaires des restaurants soit un total de 1 767 millions de NF. On a admis que les achats varient en « volume » proportionnellement à l'« activité » de ce service. Les achats à prix courants sont obtenus par l'application d'un indice de prix des denrées, selon la pondération des achats en 1959 considérée comme constante.

Cette solution est imparfaite car il n'y a pas de raison pour admettre un parallélisme entre les deux éléments de l'activité « restaurant » : achats de denrées et valeur ajoutée. Il est plus valable toutefois que celui de la valeur des achats et du chiffre d'affaires des restaurants, dont les prix évoluent très différemment de ceux des produits alimentaires.

b) Les cafés

L'évaluation des achats des cafés ne relève pas des mêmes procédés que ceux employés pour les autres utilisateurs. La difficulté réside dans la disparité profonde qui existe d'un établissement à un autre tant pour la valeur globale des achats que pour leur répartition entre les différents produits.

Aussi la base de nos estimations est-elle ici une analyse par denrée, différente selon les sources d'information relatives à chacune d'entre elles.

Pour certaines (pâtisserie, pain, charcuterie, etc...) on a évalué à partir d'une rapide enquête auprès de quelques établissements l'importance de la recette à laquelle elles donnent lieu et on en a déduit la valeur de leurs achats (50 % de la recette). D'autres (lait, sucre, etc...) peuvent être estimées par rapport aux consommations auxquelles elles sont associées. Enfin, l'étude des circuits de distribution nous fournit pour certaines denrées, la part qui en est destinée aux cafés (potages, crèmes glacées, etc...).

Si la répartition des achats alimentaires pour les cafés est encore mal connue, on peut seulement admettre que leur importance relative augmente sans cesse.

V. — LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

L'examen des budgets d'un échantillon d'hôpitaux représentatif de l'ensemble des établissements hospitaliers publics français, en 1957 avait permis d'estimer à 18% le pourcentage des achats de denrées alimentaires et boissons par rapport aux dépenses globales. Or, les « services hospitaliers » et les techniques médicales et chirurgicales se développent plus rapidement que les consommations alimentaires dont l'importance décroît d'autant. On a donc évalué la dépense alimentaire quotidienne par malade à 15% du prix de revient de la journée en 1961.

*
* *

Au terme de cet examen des diverses formes de consommations collectives, il paraît opportun d'envisager une synthèse de ces achats alimentaires selon un critère non plus méthodologique, mais économique. On isolera la population des institutions qui ne possède aucune initiative en matière de consommation alimentaire. Les collectivités qui fournissent des services aux ménages seront regroupées selon les trois fonctions économiques auxquelles elles sont liées : enseignement, soins médicaux, restauration.

TABLEAU XV

Achats alimentaires totaux des collectivités en 1961

(en millions de NF)

ENSEIGNEMENT	
Établissements d'enseignement public	402,94
Établissements d'enseignement privé	409,85
Cantines scolaires	203,27
Restaurants universitaires	46,13
Colonies de vacances	143,41
Total	1 205,60
SOINS MÉDICAUX	
Établissements hospitaliers	774,15
RESTAURATION	
Cantines d'entreprises et d'administration	450,47
Cafés et restaurants	6 264,69
Total	6 715,16
INSTITUTIONS	
Collectivités militaires et pénitentiaires	393,00
Hospices et maisons de retraite	295,72
Communautés religieuses	62,60
Total	751,32
TOTAL	9 446,23

LA RÉPARTITION DES ACHATS PAR PRODUIT

La répartition des achats alimentaires entre les produits varie selon les catégories d'utilisateurs envisagées. Il est donc nécessaire de déterminer les éléments de cette différenciation.

I. — LES DIFFÉRENTS TYPES D'ALIMENTATION COLLECTIVE

L'importance respective de chaque denrée dans la ration journalière varie selon plusieurs critères. Le premier est celui du nombre de repas servis dans une collectivité donnée. On distinguera donc tout d'abord les collectivités où l'on prend trois repas (internats scolaires, colonies de vacances, hôpitaux, hospices, communautés religieuses, collectivités militaires) puis celles où l'on prend un repas (demi-pensions et cantines scolaires, cantines d'entreprises) enfin les restaurants et les restaurants universitaires susceptibles de servir deux repas quotidiens.

Par ailleurs les règles de la diététique, dont l'influence s'accroît sans cesse, déterminent un mode d'alimentation qui varie en fonction de l'âge ou de l'état de santé. Pour cette dernière raison, on attribue aux établissements hospitaliers une répartition individualisée des achats et l'on envisage une composition différente des menus dans les internats scolaires et les hospices de vieillards, les cantines scolaires et les cantines d'entreprises.

Enfin les facteurs économiques ou sociaux nous conduisent à considérer séparément les restaurants, les communautés religieuses, les collectivités militaires et pénitentiaires.

II. — SOURCES ET MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES « MENUS TYPES »

Dans les huit « menus types » que nous avons distingués (cf. tableau p. 101), la valeur de chaque produit sera exprimée en pourcentage de la dépense alimentaire totale pour chacun des utilisateurs.

Toutefois dans cette analyse, on doit envisager isolément la consommation de boissons. En effet, son importance et l'autonomie des facteurs qui déterminent sa répartition, justifient souvent une méthode d'évaluation distincte.

A. — La répartition des achats de denrées :

Les sources d'information disponibles pour établir les « menus-types » permettent de saisir la réalité de plus ou moins près selon les collectivités.

Ainsi on a bénéficié pour les restaurants universitaires du bilan détaillé des achats alimentaires, de ceux de Paris. Les résultats d'une enquête de l'Institut National d'Hygiène, effectuée en 1959 auprès d'un certain nombre d'internats et demi-pensions scolaires, de cantines d'entreprises, ont été comparés à ceux déduits de l'analyse des comptabilités d'établissements analogues. Enfin on a extrapolé à l'ensemble des établissements hospitaliers le budget alimentaire de l'Assistance publique.

Pour les hospices, les collectivités militaires et pénitentiaires, les normes quantitatives par produit qui servent de base ont été traduites en pourcentage de la dépense totale en passant par l'intermédiaire des prix de gros.

La ventilation des achats de denrées par les restaurants résulte d'observations très diverses. En effet, il est évident que les achats d'un self-service se répartissent différemment de ceux d'un restaurant de tourisme ou d'un restaurant de luxe. On s'est donc efforcé de tenir compte de ces différents aspects dans le « menu restaurant » et l'on a utilisé à dessein la répartition des achats d'un groupe de restaurants de catégorie A, celle de restaurants « moyens » (restaurants-brasseries) et enfin celle de plusieurs cantines d'entreprises offrant la liberté du choix dans leurs menus. On a assimilé, en effet, les achats d'une telle cantine à ceux des restaurants de catégorie modeste sur lesquels on manquait d'information.

TABLEAU XVI

Caractéristiques des consommations alimentaires dans les différentes formes de collectivités

Catégories de collectivités	Critère du mode d'alimentation		Sources
	Nombre de repas quotidiens	Caractéristiques des rationnaires	
Internats scolaires, colonies de vacances	3	Enfants ou adolescents	Enquête de l'I.N.H.
Établissements hospitaliers.	3	Personnes en traitement	Bilan alimentaire des établissements de l'Assistance publique
Hospices et maisons de retraite	3	Personnes âgées	Bilans alimentaires de foyers de vieillards
Collectivités militaires et pénitentiaires.....	3	Adultes	Direction de l'intendance du Ministère des Armées
Communautés religieuses .	3	Adultes	Observations très fragmentaires
Restaurants	1 ou 2		Comptabilités de restaurants de diverses catégories
Restaurants universitaires..	1 ou 2	Adolescents ou adultes	Répartition des achats des restaurants universitaires de Paris
Cantines d'entreprises et d'administration.....	1	Adultes	Enquête de l'I.N.H. Comptabilités de cantines d'entreprises et d'administration
Cantines et demi-pensions scolaires	1	Enfants ou adolescents	Enquête de l'I.N.H. Comptabilités de cantines scolaires

B. — La répartition des achats de boissons par les collectivités :

La consommation de boissons hors du domicile représente plus d'un tiers de la consommation territoriale totale de boissons, et près de la moitié des achats alimentaires des collectivités. Dans les cantines scolaires et les colonies de vacances, vu le jeune âge des enfants, elle est pratiquement nulle, et se répartit très inégalement entre tous les autres utilisateurs.

La ventilation de ces boissons est fondée sur trois principes différents. L'importance de cette consommation dans les cafés et restaurants nous a conduits à en faire une étude distincte, reposant sur celle des canaux de distribution, très spécialisés dans ce domaine.

Dans certaines collectivités (cantines d'entreprises, hospices, communautés religieuses, collectivités militaires) les boissons sont évaluées comme les denrées, en pourcentage de la dépense totale.

Dans les internats et demi-pensions scolaires enfin, une circulaire de M. Billières, Ministre de l'Éducation Nationale, datée du 8 août 1956 rappelle la réglementation de la consommation de boissons dans tous les établissements d'enseignement :

Élèves jusqu'à 14 ans : aucune boisson alcoolisée, eau ou jus de pomme seul autorisé.

Élèves au-dessus de 14 ans : vin, bière ou cidre coupé d'eau (au maximum 1/8 de litre par élève et par repas).

Notre calcul est fondé sur les quantités ainsi fixées par élève et les effectifs de ces derniers. Admettant que si certaines boissons sont autorisées, elles ne sont pas obligatoires, nous avons supposé qu'un tiers seulement des internes ou demi-pensionnaires en bénéficiaient.

CONCLUSION

L'intérêt de cette note est lié davantage à son caractère exhaustif qu'à la validité des résultats obtenus. L'information demeure, en effet, très insuffisante. Nous croyons toutefois avoir déterminé des ordres de grandeur valables, et assuré une base utilisable pour les prévisions de consommations collectives.

Les progrès à faire en cette matière devraient s'orienter dans trois directions. Il paraît possible d'améliorer l'information statistique en vue d'une mesure plus exacte, grâce à des enquêtes actuellement en cours, à d'autres en préparation. L'établissement de séries temporelles, au moins pour les postes les plus importants, permettra de déceler les tendances au cours des quinze dernières années. Enfin, pour ces consommations — dont nous rappelons qu'elles représentent plus de 10% de la consommation alimentaire totale — une recherche s'impose, indispensable à la prévision, celle des facteurs explicatifs de leur développement.

ANNEXE

TABLEAU A

CATÉGORIES DE POPULATION	CONSOMMATIONS CORRESPONDANTES
I. — POPULATION DES MÉNAGES	
a) Population présente dans les ménages	Consommation à domicile Consommation hors domicile : Hôtels, restaurants, cafés, cantines d'entreprises et d'administration, demi-pensions scolaires publiques, demi-pensions scolaires privées, cantines scolaires, restaurants universitaires, colonies de vacances.
b) Population temporairement absente Élèves internes Personnes en traitement (hôpitaux, cliniques, etc...)	Consommation hors domicile : Internats publics Internats privés Consommation hors domicile : Établissements hospitaliers
Personnel attaché à certains établissements	Consommation hors domicile : Hôtels, cafés, restaurants Établissements scolaires (1) Établissements hospitaliers
II. — POPULATION DES INSTITUTIONS	
a) Vieillards en hospices et maisons de retraite	Consommation dans les institutions, hospices et maisons de retraite
b) Communautés religieuses	Consommation dans les institutions : communautés religieuses
c) Militaires en caserne et camps Détenus	Consommations dans les institutions, casernes Établissements pénitentiaires
d) Autres	Consommation non estimée
(1) En fait les consommations alimentaires du personnel attaché aux établissements scolaires, ne sont pas comprises dans nos évaluations. Mais leur importance est négligeable.	

TABEAU B
VALEUR DE CHAQUE PRODUIT PAR RAPPORT AUX ACHATS TOTAUX DE DENRÉES ET BOISSONS PAR UTILISATEUR
(en pourcentage)

104

	Restaurants (²)	Cantines d'entreprises et d'admini- stration (¹)	Restaurants univer- sitaires (²)	Cantines et demi- pensions scolaires (²)	Internats scolaires Colonies de vacances (²)	Commu- nautés religieuses (¹)	Hospices et maisons de retraite (¹)	Collectivités militaires et justice (¹)	Hôpitaux (¹)
11 Produits à base de céréales..	10,00	8,58	7,69	8,50	14,00	24,70	24,70	15,52	9,29
Pain	5,50	4,87	4,30	5,60	11,00	17,44	15,54	10,84	7,05
Biscottes, biscuits, pain d'épices.	—	1,32	1,19	1,00	1,00	—	1,00	0,18	0,45
Farines, semoules, maïzena	—	0,10	0,17	—	0,40	—	0,40	—	0,17
Riz	0,50	0,29	0,64	0,50	0,50	2,88	2,88	1,62	0,52
Pâtes alimentaires	1,00	1,34	1,28	1,30	1,00	4,38	4,38	2,88	1,04
Pâtisserie	3,00	0,66	0,11	0,10	0,10	—	0,50	—	0,06
12 Légumes	9,00	10,77	16,57	16,00	16,00	26,63	26,63	20,58	16,95
Légumes frais	5,00	5,39	7,05	10,50	8,50	9,05	9,05	12,65	11,20
Légumes secs	—	0,57	0,83	1,00	1,00	3,72	3,72	1,89	1,04
Pommes de terre (nouvelles et d'hiver)	3,80	4,05	5,89	3,00	4,30	13,86	13,86	6,04	2,43
Conserves de légumes	0,20	0,76	2,80	1,50	2,20	—	—	—	2,28
13 Fruits	6,00	3,73	8,55	5,00	9,00	13,93	13,93	5,48	8,01
Fruits frais : agrumes	1,50	0,97	1,00	1,00	1,20	—	1,00	0,51	0,93
bananes	0,70	0,05	0,50	0,50	0,60	—	0,50	—	0,47
Autres fruits frais	3,00	2,06	2,64	2,40	3,20	3,78	3,78	1,05	2,46
Fruits secs et séchés	—	0,23	0,83	0,40	1,00	—	1,00	—	1,04
Conserves de fruits et confitures.	0,80	0,42	3,58	0,70	3,00	10,15	7,65	3,82	3,11
14 Viandes	44,00	42,59	42,85	35,50	36,50	12,91	12,91	24,68	30,14
Viandes de boucherie et porc frais :									
Bœuf	14,70	14,81	19,89	12,00	14,50	6,22	5,50	8,70	11,98
Veau	5,60	5,79	8,24	5,50	6,00	—	0,72	2,60	4,96
Mouton, agneau	2,40	2,45	4,11	2,90	3,00	1,53	1,53	1,43	2,47
Cheval	—	—	—	—	—	—	—	0,34	—
Porc frais	2,00	12,57	1,92	3,20	3,00	2,02	1,01	2,91	2,47
Jambon	5,00	2,60	4,16	8,00	6,50	—	1,01	—	5,37
Charcuterie, plats cuisinés et con- serves de viandes	14,30	3,81	2,25	3,90	3,50	1,72	1,72	8,70	—
Triperie et abats	—	0,56	2,28	—	—	1,42	1,42	—	2,89

(1) Boissons comprises. (2) Boissons non comprises.

TABLEAU B (suite)
VALEUR DE CHAQUE PRODUIT PAR RAPPORT AUX ACHATS TOTAUX DE DENRÉES ET BOISSONS PAR UTILISATEUR
(en pourcentage)

	Restaurants (²)	Cantines d'entreprises et d'admini- stration (¹)	Restaurants univer- sitaires (²)	Cantines et demi- pensions scolaires (²)	Internats scolaires Colonies de vancances (²)	Commu- nautés religieuses (¹)	Hospices et maisons de retraite (¹)	Collectivités militaires et justice(¹)	Hôpitaux (¹)
15 Volailles, œufs, poissons	17,00	13,71	13,18	12,50	7,50	4,80	4,80	4,58	9,94
Volailles	6,00	5,12	5,52	2,00	0,80	—	0,81	—	1,30
Lapins, gibier	1,00	—	—	0,60	0,60	—	—	—	0,97
Œufs	2,20	1,59	1,64	2,20	2,20	1,49	1,49	0,26	1,43
Poissons, crustacés, coquillages	7,20	6,31	5,24	6,50	3,30	3,31	2,50	2,07	5,28
Conserves de poissons	0,60	0,69	0,78	1,20	0,60	—	—	2,25	0,96
16 Lait et fromages	6,00	4,98	6,30	11,00	11,00	9,03	9,03	5,70	10,53
Lait frais	0,20	0,20	1,36	1,50	4,00	5,09	5,09	—	5,30
Lait condensé et en poudre	—	—	—	0,10	0,40	—	—	—	—
Fromages	5,80	4,78	4,94	9,40	6,60	3,94	3,94	5,70	5,23
17 Corps gras	5,00	4,25	3,19	7,00	4,50	2,31	2,31	6,00	4,88
Beurre	1,30	1,08	1,41	1,00	2,00	—	1,06	0,68	2,07
Crème fraîche	0,40	0,29	—	—	—	—	—	—	—
Huiles d'olive, d'arachide « de table »	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total (huiles)	2,10	1,78	1,14	4,00	1,60	—	0,50	1,20	1,66
Margarines	1,00	0,79	0,36	1,50	0,50	1,25	0,75	2,06	0,64
Autres graisses végétales	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saindoux et graisses animales	0,20	0,31	0,28	0,50	0,40	1,06	—	2,06	0,51
18 Autres produits alimentaires	3,00	0,75	1,67	4,50	1,50	1,03	1,03	4,71	1,55
Sucre (raffiné et cristallisé)	0,40	0,69	1,53	1,20	1,20	0,81	0,81	2,61	1,25
Chocolat en tablettes	—	—	—	1,70	0,10	—	0,12	1,43	0,10
Cacao, petits déjeuners	—	—	—	0,50	—	—	—	—	—
Confiserie, miel	—	—	—	1,00	0,10	—	—	—	0,10
Glaces et crèmes glacées	2,50	—	—	—	—	—	—	—	—
Potages	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sel	0,10	0,06	0,14	0,10	0,10	0,22	0,10	0,67	0,10
Tapioca, vinaigre, épices, con- diments, sauces	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Boissons comprises. (2) Boissons non comprises.

TABLEAU C

CONSUMMATIONS ALIMENTAIRES PAR LES UTILISATEURS AUTRES QUE LES MÉNAGES EN 1961

(Valeur en millions de Nouveaux Francs Courants) (1)

	Restaurants	Cafés	Cantines d'entreprises et d'administration	Cantines scolaires	Demi-pensions de l'enseignement public	Demi-pensions de l'enseignement privé	Restaurants universitaires	Internats de l'enseignement public	Internats de l'enseignement privé	Colonies de vacances	Hôpitaux	Hospices et maisons de retraite	Communautés religieuses	Collectivités militaires et justice	TOTAL
11 Produits à base de céréales	210,67	47,38	38,65	17,28	12,53	9,37	3,51	32,63	38,69	20,08	71,92	73,04	15,46	61,00	652,21
Pain	118,00	26,82	21,93	11,39	8,25	6,18	1,97	25,64	30,40	15,79	54,58	45,95	10,92	42,60	420,42
Biscottes, biscuits, pain d'épices	—	—	5,95	2,03	1,47	1,10	0,54	2,33	2,76	1,43	3,48	2,96	—	0,71	24,76
Farines, semoules, maïzena	—	—	0,45	—	—	—	0,08	0,93	1,11	0,57	1,32	1,18	—	—	5,64
Riz	9,53	—	1,31	1,02	0,74	0,55	0,29	1,17	1,38	0,72	4,03	8,52	1,80	6,37	37,43
Pâtes alimentaires	20,06	—	6,04	2,64	1,92	1,43	0,58	2,33	2,76	1,43	8,05	12,95	2,74	11,32	74,25
Pâtisserie	63,08	20,56	2,97	0,20	0,15	0,11	0,05	0,23	0,28	0,14	0,46	1,48	—	—	89,71
12 Légumes	157,95	—	48,52	32,52	23,58	17,64	7,57	37,29	44,21	22,95	131,22	78,76	16,68	80,87	699,76
Légumes frais	96,56	—	24,28	21,34	15,48	11,58	3,22	19,81	23,49	12,19	86,71	26,76	5,67	49,70	396,80
Légumes secs	—	—	2,57	2,03	1,47	1,10	0,38	2,33	2,76	1,43	8,05	11,00	2,33	7,43	42,88
Pommes de terre nouvelles d'hiver	57,64	—	18,24	6,10	4,42	3,31	2,69	10,02	11,88	6,17	18,81	41,00	8,68	23,74	212,70
Conserves de légumes	3,75	—	3,42	3,05	2,21	1,65	1,28	5,13	6,08	3,16	17,65	—	—	—	47,38
13 Fruits	120,69	—	16,80	10,16	7,37	5,51	3,91	20,97	24,87	12,91	62,01	41,19	8,72	21,13	356,24
Fruits frais : agrumes	31,62	—	4,37	2,03	1,47	1,10	0,46	2,80	3,32	1,72	7,20	2,96	—	2,00	61,05
bananes	13,96	—	0,23	1,02	0,74	0,55	0,23	1,40	1,66	0,86	3,64	1,48	—	—	25,77
Autres fruits frais	59,55	—	9,28	4,88	3,54	2,65	1,21	7,45	8,84	4,60	19,04	11,18	2,37	4,13	138,71
Fruits secs et séchés	—	—	1,04	0,81	0,59	0,44	0,38	2,33	2,76	1,43	8,05	2,96	—	—	20,79
Conserves de fruits et confitures	15,56	—	1,89	1,42	1,03	0,77	1,63	6,99	8,29	4,30	24,08	22,61	6,35	15,00	109,92
14 Viandes	898,79	184,01	191,86	72,16	52,31	39,16	19,57	85,05	100,85	52,33	233,32	38,18	8,08	97,00	2 072,67
Viandes de boucherie et porc frais :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bœuf	301,68	—	66,72	24,40	17,67	13,24	9,08	33,78	40,06	20,79	92,74	16,26	3,89	34,19	674,50
Veau	115,03	—	26,08	11,18	8,11	6,06	3,76	13,98	16,58	8,60	38,40	2,13	—	10,22	260,13
Mouton, Agneau	50,10	—	11,04	5,89	4,27	3,20	1,88	6,99	8,29	4,30	19,12	4,52	0,96	5,62	126,18
Cheval	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,34
Porc frais	44,62	—	56,63	6,50	4,72	3,53	0,88	6,99	8,29	4,30	19,12	2,99	1,26	11,44	171,27
Jambon	106,16	141,66	11,71	16,26	11,79	8,83	1,90	15,15	17,96	9,32	41,57	2,99	—	—	385,30
Charcuterie, plats cuisinés et conserves de viande	281,20	42,35	17,16	7,93	5,75	4,30	1,03	8,16	9,67	5,02	22,37	5,09	1,08	34,19	445,30
Triperie et abats	—	—	2,52	—	—	—	1,04	—	—	—	—	4,20	0,89	—	8,65

(1) La deuxième décimale maintenue dans nos tableaux ne l'a été que pour faciliter les calculs et ne prétend pas traduire une exactitude aussi rigoureuse.

TABLEAU C (fin)

CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES PAR LES UTILISATEURS AUTRES QUE LES MÉNAGES EN 1961

(Valeur en millions de Nouveaux Francs Courants)

	Restaurants	Cafés	Cantines d'entreprises et d'administration	Cantines scolaires	Demi-pensions de l'enseignement public	Demi-pensions de l'enseignement privé	Restaurants universitaires	Internats de l'enseignement public	Internats de l'enseignement privé	Colonies de vacances	Hôpitaux	Hospices et maisons de retraite	Communautés religieuses	Collectivités militaires et justice	TOTAL
19 Boissons	3 993,48		47,93	—	7,89	5,90	0,45	14,64	17,34	—	67,43	13,78	2,92	50,50	4 222,26
Vins courants	627,15		41,31	—	5,15	3,85	0,30	7,64	9,05	—	33,45	9,97	2,11	46,02	786,00
Vins appellation d'origine contrôlée, vins doux naturels	487,00		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	487,00
Apéritifs et vins de liqueurs	717,00		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	717,00
Eaux de vie et liqueurs, Rhum	446,41		0,59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	447,00
Vins de Champagne	207,00		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	207,00
Bière	1 112,14		1,98	—	0,39	0,29	0,15	0,58	0,68	—	3,79	—	—	—	1 120,00
Cidre	19,64		—	—	0,07	0,05	—	0,11	0,13	—	—	—	—	—	20,00
Eaux minérales	94,27		—	—	—	—	—	—	—	—	29,73	—	—	—	124,00
Boissons gazeuses	160,00		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	160,00
Jus de fruits	53,14		—	—	2,28	1,71	—	3,39	4,02	—	0,46	—	—	—	65,00
Café	68,47		4,05	—	—	—	—	2,92	3,46	—	—	3,81	0,81	4,48	88,00
Thé et infusions	1,26		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,26
TOTAL GÉNÉRAL (Millions de NF) ..	6 264,69		450,47	203,27	155,26	116,17	46,13	247,68	293,68	143,41	774,15	295,72	62,60	393,00	9 446,23

BIBLIOGRAPHIE

LA CONSOMMATION DE BOISSONS EN FRANCE DEPUIS 1950 ⁽¹⁾

par

Henri BROUSSE

C.R.E.D.O.C. 1962

Les boissons étant un des postes les plus importants de la consommation des Français, dont elles représentent environ 8%, il était normal qu'elles fassent l'objet d'une étude particulière de la part du C.R.E.D.O.C.

M. Henri Brousse qui avait déjà traité ce problème en 1959, a réalisé en 1962 une nouvelle étude sur ce sujet révisant et complétant toutes les données parues dans son étude antérieure. Il a été procédé à une nouvelle édition entièrement revue et corrigée.

Indiquons brièvement son contenu :

1^o L'introduction donne les définitions, résume le régime légal et fiscal des boissons alcoolisées et présente l'ensemble des résultats.

2^o La première partie étudie les quantités physiques et la seconde partie les valeurs monétaires correspondantes pour 6 grandes catégories de boissons :

Vin, apéritifs, eaux-de-vie et liqueurs, cidre, bière, boissons non alcoolisées.

(1) — C.R.E.D.O.C., 30 rue d'Astorg — 25 Frs.

ANNALES DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION (complètement épuisé)

1954. — L'évolution de la consommation alimentaire de 1950 à 1960. — L'influence du pouvoir d'achat sur la consommation. — La consommation de la viande à Paris. — Les dépenses de santé des Français. — La consommation des carburants par département. — La consommation des corps gras à Paris.

1955. — La consommation de sucre à Paris. — La consommation de viande en province. — La consommation de viande en France de 1949 à 1954. — Perspectives sur l'évolution de la consommation des particuliers de 1952 à 1957. — La consommation des produits laitiers à Paris. — Le marché de la télévision en France. — Atlas de la consommation alimentaire de la France. — Résultats d'une enquête sur le comportement de la ménagère.

1956. — Les dépenses de consommation des particuliers de 1950 à 1954. — L'élasticité de la consommation d'après deux enquêtes sur des budgets de famille (1951 et 1955). — La consommation des boissons en France. — La consommation de bière en France de 1920 à 1956. — La consommation de viande et de produits laitiers.

1957. — L'évolution des dépenses médicales de 1950 à 1955. — La demande de logements en France (disponible). — Les modèles économétriques du marché de l'automobile (disponible). — Le marché de la chaussure en France 1956-1965.

HORS SÉRIE. — Les migrations agricoles depuis un siècle. — Perspectives des dépenses d'habillement des Français 1954-1965. — L'élasticité des dépenses alimentaires d'après deux enquêtes sur les budgets familiaux (1951-1953).

CONSOMMATION (ANNALES DU C. R. E. D. O. C.)

1958

- N° 1. — La distribution des revenus non agricoles. — Les budgets familiaux en 1956. — La consommation en 1957.
- N° 2. — Le tableau de la consommation des Français de 1950 à 1957.
- N° 3. — Les variations saisonnières des dépenses des ménages. — Les dépenses médicales en 1956.
- N° 4. — Numéro spécial sur le crédit à la consommation.

1959

- N° 1. — Numéro spécial sur les dépenses régionales.
- N° 2. — Les dépenses d'automobiles des ménages français. — La consommation des produits animaux en France.
- N° 3. — L'analyse des budgets familiaux. — Niveau de vie et consommation de la population non agricole. — La consommation des particuliers de 1956 à 1958.
- N° 4. — Un modèle prospectif du marché de l'automobile. — La consommation de fruits et légumes. — Le matériel ménager dans les foyers français.

1960

- N° 1. — Développement économique et équipements urbains. — L'appareil commercial français.
- N° 2. — La consommation des ménages français en 1956 : compte rendu d'une enquête, volume 1.
- N° 3. — La consommation des ménages français en 1956 : compte rendu d'une enquête, volume 2.
- N° 4. — Numéro spécial sur l'épargne. — La consommation des français en 1958 et 1959. — Compte rendu d'une enquête sur 12.000 automobiles en 1957.

1961

- N° 1. — La consommation alimentaire en 1956. — La consommation des boissons.
- N° 2. — Consommation et niveaux de vie de quelques groupes sociaux. — Les perspectives à long terme de la demande de textile.
- N° 3 et 4. — Tableau général de la consommation des Français de 1950 à 1960.

1962

- N° 1. — Une enquête par sondage sur la consommation médicale. — Théorie sommaire de la distribution des biens de consommation.
- N° 2. — Les perspectives de consommation dans le 4^e Plan. — L'appareil commercial français en 1960. — Essai d'analyse régionale de la consommation des ménages agricoles.
- N° 3. — Les conditions de logement des Français en 1961.

SOMMAIRE DES PROCHAINS NUMÉROS

Compte-rendu d'une enquête sur les dépenses d'utilisation des voitures particulières et commerciales. — La consommation des Français en 1961.

sommaire

ÉTUDES

Jan CRAMER

Dépenses et revenus des ménages d'après l'enquête
de 1956

Analyse d'un sous-échantillon restreint 5

Michel GUILLOT

La dispersion des dépenses et le revenu des ménages

Suite de l'analyse d'un sous-échantillon de l'enquête de 1956 37

Agnès PITROU

Croissance industrielle et développement du commerce

dans le Bassin de Berre 65

NOTES ET CHRONIQUES

Liliane KARAIMSKY

Les achats de produits alimentaires par les collecti-

vités 87

BIBLIOGRAPHIE

**CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION**

30, rue d'Astorg, PARIS - 8^e

Tél. : ANJ. 79-57

1962 n° 4

octobre décembre